



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2018-070

PUBLIÉ LE 19 FÉVRIER 2018

Sommaire

Agence régionale de santé – Délégation départementale de Paris

75-2018-02-16-004 - arrêté portant modification de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2018 prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé escalier 15, au 2ème étage gauche, porte du milieu à gauche sur la coursive, n°1264, de l'immeuble sis 17 Boulevard de Montmorency à Paris 16ème (3 pages)

Page 3

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-02-19-001 - arrêté directorial modifiant l'arrêté n°2013346-0003 du 12 décembre 2013 modifié fixant la liste nominative des membres du directoire de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (1 page)

Page 7

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi - Unité territoriale de Paris

75-2018-01-24-019 - Récépissé de déclaration SAP - BENALI OUENZAR Ouhiba (1 page)

Page 9

75-2018-01-24-018 - Récépissé de déclaration SAP - BENSLIMANE Mohammed (1 page)

Page 11

75-2018-01-25-007 - Récépissé de déclaration SAP - CHANOVA Iuliia (1 page)

Page 13

75-2018-01-24-020 - Récépissé de déclaration SAP - GALLET DE SAINT AURIN Antoine (1 page)

Page 15

75-2018-01-25-006 - Récépissé de déclaration SAP - HAMANI Farah (1 page)

Page 17

75-2018-01-25-009 - Récépissé de déclaration SAP - OSTIER Sarah (1 page)

Page 19

75-2018-01-25-008 - Récépissé de déclaration SAP - ROLLAND Sabine (1 page)

Page 21

Préfecture de Police

75-2017-11-09-022 - Liste des arrêtés d'autorisation à publier, relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la commission Départementale de Vidéoprotection du 9 novembre 2017. (12 pages)

Page 23

Agence régionale de santé – Délégation départementale de
Paris

75-2018-02-16-004

arrêté portant modification de l'arrêté préfectoral du 17
janvier 2018 prescrivant les mesures
pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique
constaté dans le logement situé escalier 15, au 2ème étage
gauche, porte du milieu à gauche sur la coursive, n°1264, de
l'immeuble sis 17 Boulevard de Montmorency à Paris
16ème



PREFET DE REGION D'ILE-DE-FRANCE
 PREFET DE PARIS

Agence régionale de santé
 Ile-de-France

Délégation départementale
 de Paris

dossier n° : 17120126

ARRÊTÉ

portant modification de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2018 prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé escalier 15, au 2^{ème} étage gauche, porte du milieu à gauche sur la coursive, n°1264, de l'immeuble sis 17 Boulevard de Montmorency à Paris 16^{ème}

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
 Officier de la Légion d'Honneur
 Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2018-01-18-002 du 18 janvier 2018 portant délégation de signature à Monsieur Christophe DEVYS, Directeur Général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à Monsieur Gilles ECHARDOUR, délégué départemental de Paris, et à Monsieur Denis LEONE, délégué départemental adjoint de Paris et à divers agents placés sous leur autorité ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2018 prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé escalier 15, au 2^{ème} étage gauche, porte du milieu à gauche sur la coursive, n°1264, de l'immeuble sis 17 Boulevard de Montmorency à Paris 16^{ème} ;

Vu les observations du Service technique de l'Habitat de la ville de Paris en date du 12 février 2018 ;

Considérant que le quatrième visa de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2018 est entaché d'une erreur, portant sur l'orthographe du prénom et du nom de l'occupante ;

Considérant que les premier et cinquième articles de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2018 sont entachés de la même erreur portant sur l'orthographe du prénom et du nom de l'occupante ;

Considérant que ces erreurs ne sont pas de nature à modifier le délai d'application des prescriptions, dans la mesure où elles n'ont pas porté atteintes aux droits des parties ;

Délégation départementale de Paris
 Millénaire 2 - 35, rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19
 Standard : 01 44 02 09 00 - www.iledefrance.ars.sante.fr

ARRÊTE

Article 1 - Le quatrième visa de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2018 est modifié comme suit :

Les termes :

Vu le rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris, en date du 15 janvier 2018, constatant l'urgence de prendre des mesures d'assainissement dans le logement escalier 15, au 2^{ème} étage gauche, porte du milieu à gauche sur la coursive, n°1264 (lot de copropriété n°1456) de l'immeuble sis 17 Boulevard de Montmorency à Paris 16^{ème}, occupé par Madame Anayte TEXEIRA DE OLIVEIRA, propriété de l'indivision MAVRÉ, domiciliée 19 rue de l'Abreuvoir à BOULOGNE (92100), Monsieur Jean-Robert MAVRÉ, domicilié route de Marigny, 21-3963 CRANCE MONTANA en SUISSE, et dont le syndicat des copropriétaires est représenté par son syndic, le cabinet SOCIETE IMMOBILIERE PARC MONTMORENCY, 17 Boulevard de Montmorency à Paris 16^{ème};

Sont remplacés par les termes :

Vu le rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris, en date du 15 janvier 2018, constatant l'urgence de prendre des mesures d'assainissement dans le logement escalier 15, au 2^{ème} étage gauche, porte du milieu à gauche sur la coursive, n°1264 (lot de copropriété n°1456) de l'immeuble sis 17 Boulevard de Montmorency à Paris 16^{ème}, occupé par Madame Anayde DE OLIVEIRA TEIXEIRA, propriété de l'indivision MAVRÉ, domiciliée 19 rue de l'Abreuvoir à BOULOGNE (92100), Monsieur Jean-Robert MAVRÉ, domicilié route de Marigny, 21-3963 CRANCE MONTANA en SUISSE, et dont le syndicat des copropriétaires est représenté par son syndic, le cabinet SOCIETE IMMOBILIERE PARC MONTMORENCY, 17 Boulevard de Montmorency à Paris 16^{ème} ;

Article 2 - L'article premier de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2018 est modifié comme suit :

Les termes :

Article 1 - Il est fait injonction à Madame Anayte TEXEIRA DE OLIVEIRA de se conformer dans un délai de QUINZE JOURS à compter de la notification du présent arrêté, aux dispositions suivantes dans le logement situé escalier 15, au 2^{ème} étage gauche, porte du milieu à gauche sur la coursive, n°1264 de l'immeuble sis 17 Boulevard de Montmorency à Paris 16^{ème} :

Sont remplacés par les termes :

Article 1 - Il est fait injonction à Madame Anayde DE OLIVEIRA TEIXEIRA de se conformer dans un délai de QUINZE JOURS à compter de la notification du présent arrêté, aux dispositions suivantes dans le logement situé escalier 15, au 2^{ème} étage gauche, porte du milieu à gauche sur la coursive, n°1264 de l'immeuble sis 17 Boulevard de Montmorency à Paris 16^{ème} ;

Article 3 - L'article cinq de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2018 est modifié comme suit :

Les termes :

Article 5 - Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le délégué départemental de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, le maire de Paris sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Anayte TEXEIRA DE OLIVEIRA en qualité d'occupante.

Sont remplacés par les termes :

Article 5 - Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le délégué départemental de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, le maire de Paris sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Anayde DE OLIVEIRA TEIXEIRA en qualité d'occupante.

Délégation départementale de Paris
Millénaire 2 - 35, rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19
Standard : 01 44 02 09 00 - www.iledefrance.ars.sante.fr

Article 4 - Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le délégué départemental de Paris de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, le maire de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié conformément à l'article L.1331-28-1 du code de la santé publique.

Fait à Paris, le 16 FEV. 2018

Pour le préfet de la région Ile-de-France,
préfet de Paris,
et par délégation,


Gilles ECHARDEUR
Délégué départemental de Paris
ARS Ile-de-France

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-02-19-001

arrêté directeur modifiant l'arrêté n°2013346-0003 du 12 décembre 2013 modifié fixant la liste nominative des membres du directoire de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris

CABINET DU DIRECTEUR GENERAL

Arrêté directeur modifiant l'arrêté n°2013346-0003 du 12 décembre 2013 modifié fixant la liste nominative des membres du directoire de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris.

**Le directeur général de
l'Assistance publique - hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.6143-7-5, D.6143-35-2, D. 6143-35-3 et R. 6147-3,

Vu l'arrêté directeur n°2013346-0003 du 12 décembre 2013 modifié, fixant la liste nominative des membres du directoire de l'AP-HP,

Le conseil de surveillance informé,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

A l'article 1^{er} de l'arrêté n°2013346-0003 modifié susvisé, le nom de **M. le Pr Joël ANKRI**, professeur des universités-praticien hospitalier, membre de la commission médicale d'établissement de l'AP-HP, est substitué à celui de Mme le Pr Ariane MALLAT.

ARTICLE 2 :

La Directrice générale adjointe est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **19 FEV. 2018**



Martin HIRSCH

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité
territoriale de Paris

75-2018-01-24-019

Récépissé de déclaration SAP - BENALI OUENZAR
Ouhiba



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 834061392
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 5 janvier 2018 par Madame BENALI OUENZAR Ouhiba, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme BENALI OUENZAR Ouhiba dont le siège social est situé 3, rue Marcel Sembat 75018 PARIS et enregistré sous le N° SAP 834061392 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Garde d'enfants de + 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de + 3 ans, en dehors de leur domicile
- Livraison de courses à domicile
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 24 janvier 2018

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité
territoriale de Paris

75-2018-01-24-018

Récépissé de déclaration SAP - BENSLIMANE
Mohammed



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 479752636
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 4 janvier 2018 par Monsieur BENSLIMANE Mohammed, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme BENSLIMANE Mohammed dont le siège social est situé 25, rue des Partants 75020 PARIS et enregistré sous le N° SAP 479752636 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Travaux de petit bricolage
- Livraison de courses à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 24 janvier 2018

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité
territoriale de Paris

75-2018-01-25-007

Récépissé de déclaration SAP - CHANOVA Iuliia



**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 818432437
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 8 janvier 2018 par Madame CHANOVA Iuliia, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme CHANOVA Iuliia dont le siège social est situé 12, rue Mongenot 75012 PARIS et enregistré sous le N° SAP 818432437 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 25 janvier 2018

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité
territoriale de Paris

75-2018-01-24-020

Récépissé de déclaration SAP - GALLET DE SAINT
AURIN Antoine



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 829837467
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 4 janvier 2018 par Monsieur GALLET DE SAINT AURIN Antoine, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme GALLET DE SAINT AURIN Antoine dont le siège social est situé 19, rue de Longchamp 75116 PARIS et enregistré sous le N° SAP 829837467 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Travaux de petit bricolage
- Livraison de courses à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 24 janvier 2018

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité
territoriale de Paris

75-2018-01-25-006

Récépissé de déclaration SAP - HAMANI Farah



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 834023137
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 4 janvier 2018 par Madame HAMANI Farah, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme HAMANI Farah dont le siège social est situé 17, rue Dareau 75014 PARIS et enregistré sous le N° SAP 834023137 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Garde d'enfants de + 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de + 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 25 janvier 2018

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité
territoriale de Paris

75-2018-01-25-009

Récépissé de déclaration SAP - OSTIER Sarah

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 833627326
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 9 janvier 2018 par Mademoiselle OSTIER Sarah, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme OSTIER Sarah dont le siège social est situé 58, rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS et enregistré sous le N° SAP 833627326 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Garde d'enfants de + 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de + 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 25 janvier 2018

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe


Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité
territoriale de Paris

75-2018-01-25-008

Récépissé de déclaration SAP - ROLLAND Sabine



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 834061426
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 3 janvier 2018 par Mademoiselle ROLLAND Sabine, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme ROLLAND Sabine dont le siège social est situé 109, rue de l'Université 75007 PARIS et enregistré sous le N° SAP 834061426 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Garde d'enfants de + 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de + 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 25 janvier 2018

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe


Isabelle CHABBERT

Préfecture de Police

75-2017-11-09-022

Liste des arrêtés d'autorisation à publier, relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la commission Départementale de Vidéoprotection du 9 novembre 2017.

Liste des arrêtés d'autorisation à publier, relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la commission Départementale de Vidéoprotection du 9 novembre 2017

Numéro de l'arrêté préfectoral	DECLARANT	QUALITE	Établissement	Adresse	Arrondissement
20171395 VS 75	M. Teruo MURAGUCHI	Gérant	WAI WAI NARITAKE	31 rue des Petits-Champs	1
20171396 VS 75		Responsable sécurité	WESTERN UNION INTERNATIONAL BANK	194 bis rue de Rivoli	1
20171565 VS 75	M. Michel MELON	Responsable sécurité	STELLA MCCARTNEY FRANCE	231 rue Saint-Honoré	1
20171514 VS 75	M. David BENEDEK	Président	BENLUX LOUVRE	174 rue de Rivoli	1
20171150 VS 75	M. Bruno ROBERT	Directeur général	SNC HOTEL SAINT-HONORE « HOTEL ROYAL SAINT-HONORE »	13 rue d'Alger	1
20084089 VSR 75	M. Samuel EDON	Directeur sécurité Europe	SEPHORA	75 rue de Rivoli	1
20170446 VS 75	M. Thierry REVERCHON	Président directeur général	SAS WF1	25 boulevard de Sebastopol	1

20101520 BVS 75	M. Jean-Jacques SALAUN	Directeur général	ZARA FRANCE 23022F-LES HALLES	Centre Commercial Forum, des Halles 3 passage des Verrières	1
20171460 VS 75	M. Jean-Jacques SALAUN	Directeur général	BERSHKA FRANCE B8341 RIVOLI	65 rue de Rivoli	1
20171400 VS 75	Mme Lorra MOQUET	Gérante	SEPT CINQ « AUDREY LORNA »	26 rue Berger	1
20171139 VS 75	M. Eric PHILIPPE	Co-gérant	SNC PHILIPPE ET BANCILHON	25 galerie Véro-Dodat	1
20082821 VSR 75	M. Stéphane LAUTARIET	Directeur sécurité	TIFFANY & CO	6 rue de la Paix	2
20101254 VSR 75	Mme Florence OLLIVIER- LAMARQUE	Directeur général	THE SWATCH GROUPE FRANCE – LES BOUTIQUES SAS « JAQUET DROZ »	8, rue de la Paix	2
20171639 VS 75	M. Jixin YU	Gérant	ROYAL BUFFET FUSION « MYS »	8 rue Saint-Marc	2
20171208 VS 75	Mme Marie-Laure LESCUYER DE SAVIGNIES	Directrice juridique	OFFICE DEPOT FRANCE	19 rue du Quatre Septembre	2
20085893 BVS 75	Mme Marie-Laure LESCUYER DE SAVIGNIES	Directrice juridique	OFFICE DEPOT FRANCE	67 boulevard de Sébastopol	2
20171624 VS 75	M. Eric VARACHE	Directeur des ressources humaines	ABILWAYS SA	35 rue du Louvre	2

20171622 VSR 75	M. Philippe CARON	Directeur opérationnel des services techniques et logistiques	DOSTL - SECURISATION DE LA RUE SAINT-MARTIN	rue Saint-Martin	3
20120769 VSR 75	M. Jean-Bernard BARIDON	Directeur Départemental de la protection des populations de Paris	PREFECTURE DE POLICE DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE PARIS	8 rue Froissart	3
20080719 VSR 75		Responsable gestion immobilière	BNP PARIBAS	109 rue de Turenne	3
20171490 VS 75	M. Jean-Michel AWAD	Directeur général	BOLZE & MOOGY « BOBBIES »	77-79 rue Vieille du Temple	3
20080632 VSR 75		Responsable gestion immobilière	BNP PARIBAS	19 rue Lagrange	5
20080243 VSR 75		Gestionnaire des moyens	SOCIETE GENERALE	38 rue Gay Lussac	5
20171148 VS 75	Mme Anne-Lise MONTAVILLE	Directrice du centre	MATMUT MUTUALITE - CENTRE DE SANTE DU SQUARE DE LA MUTUALITE	1-3 square de la Mutualité	5
20171218 VS 75	Mme Céline MA	Gérante	CSW	220 rue Saint-Jacques	5
20171404 VS 75	M. Sébastien RIGOLOTT	Exploitant	SAS CLR « LE NOUVEL INSTITUT »	1 boulevard Saint-Germain	5
20171481 VS 75	M. Nicolas CHEN	Gérant	TABAC LE MONGE	77 rue Monge	5

20171198 VS 75	M. Hervé LEVY	Gérant	TABAC SAINT-GERMAIN	54 boulevard Saint-Germain	5
20080636 VSR 75		Responsable gestion immobilière	BNP PARIBAS	169 rue de Rennes	6
20080639 VSR 75		Responsable gestion immobilière	BNP PARIBAS	117 boulevard du Montparnasse	6
20171203 VS 75	M. Arnaud CAPOULADE	Gérant	CAPOULADE CAFE « LE 51 »	51 boulevard du Montparnasse	6
20171512 VS 75	M. Thierry BOURDONCLE	Gérant	PB CAFE DE PARIS	10 rue de Buci	6
20101233 VSR 75	M. Philippe BACHMAN	Directeur commercial	RESEAU CLUB BOUYGUES TELECOM	125 rue de Rennes	6
20120570 VSR 75		Directeur adjoint de la sécurité	CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE	20 avenue de la Motte-Picquet	7
20171522 VS 75	M. Nicolas BERHAULT	Directeur Import et Production	CAVIAR PETROSSIAN « PETROSSIAN »	13 rue Desgenettes	7
20171219 VS 75	M. Brice CORDARO	Président	HOTEL RESIDENCE MONTEBELLO	18 rue Pierre Leroux	7
20171202 VS 75	M. Frédéric POUX	Président	LION / SENECA FRANCE AUDIO « LFSA »	6 rue Saint-Dominique	7

20171200 VS 75	M. Frédéric POUX	Président	LION / SENECA FRANCE AUDIO « L'FSA »	17 place Jacques Bainville	7
20171213 VS 75	M. Laurent MOISSET	Gérant	HOLDING MOLTOR « MARCEL ET COMPAGNIE »	39 avenue de la Motte Picquet	7
20171549 VS 75	Mme Estelle HAELEWYN	Coordinatrice des opérations	KARAMEL	67 rue Saint-Dominique	7
20171524 VS 75	M. Benoît BABONNEAU	Directeur sûreté des activités mode	DEFILE CHANEL AU GRAND PALAIS LE 3 OCTOBRE 2017	Cours la Reine Avenue Winston Churchill Rue du Général Eisenhower	8
20170692 VS 75	M. Yacine TOUATI	Directeur général	L'ATELIER DU 8	93 rue La Boétie	8
20171509 VS 75	Mme Frédérique MEILHAC	Responsable technique	POINT VISION PARIS	10 rue Royale	8
20171581 VS 75	M. Serge VIOLA	Président	SAS LE HOCHÉ « L'ELYSEE SAINT-HONORE »	205 rue du Faubourg Saint-Honoré	8
20171468 VS 75	M. Lionel VAZZOLER	Responsable marchés gares/aéroports/villes	PAUL Q4 ELIOR CONCESSIONS GARES GARE SAINT-LAZARE	11 rue d'Amsterdam	8
20171607 VS 75	M. Philippe d'ORNANO	Président	C.F.E.B. SISLEY	3-5 avenue de Friedland	8
20161202 VS 75	M. Dominique BRASDU	Responsable du centre de gestion VELIGO TRANSILIEN	KISIO SERVICES CENTRE DE GESTION VELIGO TRANSILIEN	36 rue de Rome Abri véligo en gare SNCF	9

20171496 VS 75	M. David MALINVAUD	Responsable sûreté et services généraux	FRED PARIS	Galeries Lafayette 40 boulevard Haussmann	9
20100672 VSR 75	M. Michel MELON	Responsable sécurité	BOTTEGA VENETA	Printemps Haussmann 109 rue de Provence	9
20171593 VS 75	Mme Florence OLLIVIER-LAMARQUE	Directeur général	THE SWATCH GROUPE FRANCE – LES BOUTIQUES SAS « SAS BLANCPAIN GALERIES LAFAYETTE »	Galeries Lafayette 40 boulevard Haussmann	9
20121603 BVS 75	Mme Stéphanie GIRAUDET	Présidente	HOTEL D'ESPAGNE	9 cité Bergère	9
20110816 VSR 75	M. Serge KACI	Gérant	L'ORIENTAL	47 avenue Trudaine	9
20171259 VS 75	Mme Noémie DUVERNOY	Directrice générale	SAS LES CROQUISES	32 rue Le Peletier	9
20170578 VS 75	M. Arnaud STUDER	Président	SINGTIME BAM KARAOKE BOX	30 rue Richer	9
20170118 BVS 75	M. Leone DI CAVE	Gérant	SPARK'S & CO « SPARK'S »	85 rue de Dunkerque	9
20170947 VS 75	Mme Axelle BOURNEUF	Responsable régionale	POSITIVE RETAIL	28 boulevard Poissonnière	9
20120863 VSR 75	M. Yves VALEUR	Gérant	SARL LA CORNALINE	62 rue Saint-Lazare	9

20151166 BVS 75	M. André LE BEC	Administrateur	EGLISE CATHOLIQUE ET APOSTOLIQUE DE PARIS (EGLISE SAINTE-MARIE)	47 rue de l'Echiquier	10
20171397 VS 75		Responsable sécurité	WESTERN UNION INTERNATIONAL BANK	149 avenue Parmentier	10
20171557 VS 75	M. David TAIEB	Gérant	GALIATYS CENTRE DENTAIRE	6 boulevard de Strasbourg	10
20171588 VS 75	M. Lionel VAZZOLER	Responsable marchés gares/aéroports/villes	PAUL KIOSQUE C4 ELIOR CONCESSIONS GARES GARE DE L'EST PARIS	4 rue du 8 Mai 1945	10
20171216 VS 75	M. Lionel VAZZOLER	Responsable marchés gares/aéroports/villes	LA PLACE ELIOR CONCESSIONS GARES GDN PARIS	Gare du Nord 12 rue de Dunkerque	10
20171214 VS 75	M. Lionel VAZZOLER	Responsable marchés gares/aéroports/villes	ECLAIR DE GENIE ELIOR CONCESSIONS GARES GDN PARIS	Gare du Nord 12 rue de Dunkerque	10
20170973 VS 75	M. Lionel VAZZOLER	Responsable marchés gares/aéroports/villes	SWC QUAI ARS GARE DE L'EST PARIS	4 rue du 8 Mai 1945	10
20171434 VS 75	Mme Christine CHEN	Gérante	LE RALLYE	64 rue du Faubourg Poissonnière	10
20171354 VS 75	Mme Karen LE GUILLERM	Gérante	ONYRIZA	38 rue du Château d'Eau	10
20171568 VS 75	Mme Alice-Laure BRONDANI	Directrice des ressources humaines	SA BRAGARD	188 rue du Faubourg Saint-Martin	10

20171520 VS 75	M. Jean-Paul VAILLANT	Directeur général	ADEF – ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES FOYERS	11-12 rue Gabriel Laumain	10
20171632 VS 75	M. Charles BERNHEIM	Directeur de THI FACTORY FRANCE	THI FACTORY « THALYS »	22 rue de Dunkerque	10
20082238 BVS 75	M. Tiberio DEL RANCO	Responsable régional sûreté	LA POSTE	97 boulevard Richard Lenoir	11
20080594 VSR 75		Responsable gestion immobilière	BNP PARIBAS	2 boulevard Beaumarchais	11
20171373 VS 75	M. Cyril TINCO	Gérant	EURL CT « OXYMORE »	60 rue Saint-Maur	11
20111835 VSR 75	M. Christophe ZHU	Gérant	TABAC LE JOCKEY	72 rue Léon Frot	11
20171571 VS 75	Mme Alice-Laure BRONDANI	Directrice des ressources humaines	SA BRAGARD	7 place Léon Blum	11
20170855 VS 75	Mme Denise DIRHEM	Présidente	HAIR	39 rue Faïdherbe	11
20171544 VS 75	M. Philippe CARON	Directeur opérationnel des services techniques et logistiques	DOSTL - SECURISATION DES VOIES PUBLIQUES – MANIFESTATION DU 10 OCTOBRE 2017	16/18 boulevard du Temple 120 rue de Lyon 130 rue de Lyon 55 boulevard Diderot 2 avenue de Taillebourg 83 rue du Charolais	11 et 12

20171603 VS 75	M. Stéphane GOSSE	Directeur sécurité et prévention des risques	FNAC DARTY PARTICIPATIONS ET SERVICES	Périmètre 49-53 cour Saint-Emilion Rue François Truffaut	12
20171511 VS 75		Directeur adjoint de la sécurité	CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE	rue des Pirogues de Bercy	12
20171205 VS 75	M. Cédric LE LAY	Directeur	HOTEL PARIS REUILLY CHARENTON « GOLDEN TULIP »	209-211 rue de Charenton	12
20171555 VS 75	M. Laurent PONDRUEL	Directeur exploitation	LE TRAIN BLEU SSP PARIS « FRANPRIX »	Gare de Lyon Place Louis Armand	12
20120798 VSR 75	M. Renaud MARET	Directeur immobilier et technique	NATURALIA	15 rue Crozatier	12
20170954 VS 75	M. Lionel VAZZOLER	Responsable marchés gares/aéroports/villes	McDONALD'S ELIOR CONCESSIONS GARES PARIS GARE DE LYON	196 rue de Bercy	12
20171237 VS 75	M. Benoît CHEN	Gérant	SNC LE TABAC DE LA GARE DE LYON	2 rue de Lyon	12
20171606 VS 75	M. Oskar FRACZAK	gérant président	LE ROYAL SPA BY VENUS	22 boulevard de Reuilly	12
20171489 VS 75	M. Xavier GRINDEL	Gérant	ANTHRACITE « MERCADIER DECORATION PARIS »	10 passage du Chantier	12
20171623 VS 75	M. Eric VARACHE	Directeur des ressources humaines	ABILWAYS SA	210 rue du Faubourg Saint-Antoine	12

20082680 VSR 75		Responsable gestion immobilière	BNP PARIBAS	186 rue Nationale	13
20085846 VSR 75		Responsable gestion immobilière	BNP PARIBAS	17 rue Olivier Messiaen	13
20080708 VSR 75		Responsable gestion immobilière	BNP PARIBAS	130 boulevard Masséna	13
20171301 VS 75		Directeur adjoint de la sécurité	CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE	25 quai Panhard et Levasor	13
20080251 VSR 75		Gestionnaire des moyens	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	26 avenue des Gobelins	13
20170912 VS 75	M. William SITBON	Responsable	LODING	Centre Commercial Italie 2 30 avenue d'Italie	13
20085891 BVS 75	Mme Marie-Laure LESCUYER DE SAVIGNIES	Directrice juridique	OFFICE DEPOT FRANCE	92 avenue d'Italie	13
20171612 VS 75	M. Philippe CARON	Directeur opérationnel des services techniques et logistiques	DOSTL - SECURISATION DES VOIES PUBLIQUES - MANIFESTATION INTERPROFESSIONNELLE DU 19 OCTOBRE 2017	92 boulevard du Montparnasse 142 boulevard du Montparnasse 123 boulevard de Port-Royal 104 boulevard Arago 3 place Denfert-Rochereau	14
20171547 VS 75	M. Nicolas FOUCHÉ	Gérant	CARREFOUR EXPRESS	6 avenue de la Sablière	14
20171255 VS 75	M. Steve HADJIEZ	Gérant	MS LECLERC	69 avenue du Général Leclerc	14

20171486 VS 75	M. Frédéric WALTHER	Directeur général	DOMITYS PARIS PLAISANCE	62-64 rue des Plantes	14
20171629 VS 75	M. Nicolas POPOVIC	Président	LES EX DU 14	125 rue Raymond Losserand	14
20162467 VS 75	M. Yacim BENSALLEM	Chef de circonscription 7ème/15ème	GYMNASE DU PLEIX VILLE DE PARIS/DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	28 rue Edgar Faure	15
20080710 VSR 75		Responsable gestion immobilière	BNP PARIBAS	26 rue de Vouillé	15
20080911 VSR 75		Chargé de sécurité	CIC	280 rue de Vaugirard	15
20171563 VS 75	Mme Karima DRISSI	Présidente	KD RESTAURATION « O'TACOS »	11 rue André Lefebvre	15
20171152 VS 75	M. Damien ROBILLARD	Directeur général adjoint	COJEAN SAS	7 rue Linois	15
20171521 VS 75	M. Jean-Paul VAILLANT	Directeur général	ADEF – ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES FOYERS	7 rue Melihac	15
20171463 VS 75	Mme Christina SORDOT	Responsable de l'évolution des salons SNCF Grand Voyageur	CRM SERVICES SALON GRAND VOYAGEUR SNCF	17 boulevard de Vaugrain	15

20171138 VS 75	Mme Sabrina FRANCOIS	Directrice	SAS COVIAM 8 « CARREFOUR MARKET »	59 avenue Jean Jaurès	19
20170803 VS 75	M. Maxime LEFEBURE	Directeur	LEROY MERLIN	159 boulevard MacDonald	19
20171546 VS 75	M. Luc BROSOLO	Assistant Direction	IFLY PARIS SAS	30 avenue Corentin Cariou	19
20160754 BVS 75	M. Bruno PATRUNO	Responsable sécurité	SPEEDY FRANCE	136 avenue de Flandre	19
20080742 VSR 75		Responsable gestion immobilière	BNP PARIBAS	168 rue de Belleville	20
20171577 VS 75	M. Julien ABOULKER	Gérant	HYPERCACHIER VINCENNES	23 avenue de la Porte de Vincennes	20
20120716 VSR 75	M. Stéphane GOUAUD	Directeur du département de la sécurité	RATP LIGNES DE METRO N°S 1 à 14 LIGNES RER A ET B	Département 75	
20120668 VSR 75	M. Stéphane GOUAUD	Directeur du département de la sécurité	RATP GARE DE NOISY-CHAMPS RER	Gare de Noisy-Champs (départements 77 et 93)	

L'adjoint au chef du 4ème Bureau



Jean-François LAVAUD